



# Se réappropriier son histoire de vie

M.A.I. Colloque du 16/10/2018

© Docteur Fanny Cohen Herlem

Psychiatre qualifié en pédopsychiatrie

Psychiatre Conseil auprès du secrétariat Général du SSI pour le CIR

# Mon histoire, où commence t-elle ?

- À ma naissance ?, au moment de mon adoption ?
- À qui donc appartient cette « histoire de vie » ?

# Qui demande quoi ?

- La vérité ?
- Des questions ?
- Quand arrive la question ?
- Temporalité et maturité

# Une histoire à raconter

- Et s'il n'y a rien ?
- Comment faire avec ce que l'on ignore ?
- L'abandon ?
- Le désir d'enfant? L'attente ?
- D'où viennent les bébés ?

# Et les adolescents ?

- Comment se séparer, et vivre sa vie ?
- Consulter son dossier: ce qui est écrit, ce qui se lit entre les lignes, ce qui manque, ce qui est « ajouté »
- Se construire « contre » ?
- Le déterminisme ?
- Être fidèle ou trahir ?

# Les rapports de suivi

- Une obligation légale qui peut « embarrasser »
- Pour faire quoi ? Et pour qui ?
- Qui les lira ?
- Se débrouiller avec ?
- Faire appel ?
- En profiter pour... ?

# Prépa et suivi post-adoption

- Importance de la préparation des futurs parents : apprendre à parler de l'histoire
- Importance de la préparation des enfants : « connaître son histoire » le livre de vie
- Importance du suivi précoce pour soutenir la création du lien
- Importance du temps pour créer un lien solide
- Pouvoir faire appel et trouver des interlocuteurs en cas de difficulté: création d'un réseau

# Histoire de vie ?

- Toute histoire de vie est un récit. Croire qu'il est écrit une bonne fois pour toutes est une erreur. Nous revisitons tous notre passé en fonction de notre âge, de nos souvenirs et du moment présent. Les enfants adoptés, doivent pouvoir avoir cette liberté également.

# Ressources

- Le livre de vie créé par l'équipe du CIR/SSI
- Le guide à l'intention des personnes adoptées : *Adoption et recherche des origines*
- *Guide de bonnes pratiques N° 1 (HCCH 2008)*
  - Le chapitre 9 est consacré aux questions concernant la post adoption, y compris le droit des enfants à connaître leurs origines et la promotion des services post adoption